

Aix en Provence, le 17 mai 2022

► SOCIÉTÉ
DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

KOURTRAJME MARSEILLE
BUROPOLIS
343 Boulevard Romain Rolland
13009 MARSEILLE

CAC 2021

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Aix-en-Provence,

Guillaume BONO
Commissaire aux comptes



Maât, déesse égyptienne, symbolise l'ordre, la justice et la vérité